



Commission d'Organisation compétition

Réunion du : 15/01/2025

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

PV N° 09

« Traitement des Affaires »

Affaire N° 56 : Rencontre SCB- CSKA (U19) du 27/12/2024

- Non déroulement de la rencontre
- Attendu que la rencontre a été programmée le **27/12/2024** au stade de **BELKHEIR** à 10h00.
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non-déroulement de la rencontre suite à l'effectif réduit de l'équipe de **CSKA U19** sur le lieu de rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- **Match perdu par pénalité à l'équipe CSKA (U19) pour octroyer le gain du match à l'équipe SCB (U19) sur le score de trois (03) à zéro (00).**

Défalcation d'un point à l'équipe CSKA (U19)

Une amende de CINQ mille DA (5000,00) DA au club CSKA payable dans un délai de 30 jours.

En application de l'article 49 RG.FAF. JEUNES.

Affaire N° 57 : Rencontre RSB- CSKA (U15) du 29/12/2024

- Non déroulement de la rencontre
- Attendu que la rencontre a été programmée le **29/12/2024** au stade de **BORDJ SABAT** à 12h00.
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non-déroulement de la rencontre suite à l'effectif réduit de l'équipe de **RSB U15** et l'absence de l'équipe **CSKA U15** sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :



- Match perdu par pénalité a l'équipe RSB (U15)
- **Défalcation d'un point à l'équipe RSB (U15)**

**Une amende de CINQ mille DA (5000,00) DA au club CSKA payable dans un délai de 30 jours.
En application de l'article 49 RG.FAF. JEUNES.**

- Match perdu par pénalité a l'équipe CSKA (U15) .

**Une amende de deux mille cinq cent DA (2500 ,00) DA au club CSKA payable dans un délai de 30 jours.
En application de l'article 52 RG.FAF. JEUNES.**

Affaire N° 58 Rencontre RSB- CSKA (U17) du 29/12/2024

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le **29 /12/2024** au stade de **BORDJ SABAT** à 12h00.

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe CSKA U17 sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- **Match perdu par pénalité a l'équipe CSKA (U17) pour octroyer le gain du match a l'équipe RSB (U17) sur le score de trois (03) à zéro (00).**

**Une amende de deux mille cinq cent DA (2500 ,00) DA au club CSKA payable dans un délai de 30 jours.
En application de l'article 52 RG.FAF. JEUNES.**

Affaire N° 59 Rencontre ASG- CSKA (U19) du 10-01/2025

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le **10-01/2025** au stade de **ABDA ALI** à 10h00.

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe CSKA U19 sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- **Match perdu par pénalité a l'équipe CSKA (U19) pour octroyer le gain du match a l'équipe ASG (U19) sur le score de trois (03) à zéro (00).**

**Une amende de deux mille cinq cent DA (2500 ,00) DA au club CSKA payable dans un délai de 30 jours.
En application de l'article 52 RG.FAF. JEUNES.**